

Publié le : 14 MAI 2024

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 6 JUILLET 2020

Application des articles R-123-21 et R-123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

N° 2024-05

DÉCISION prise le 13 mai 2024 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet:

Attribution des aides facultatives

Période :

Avril 2024

- Aide alimentaire	3 406,00 €
- Aide financière	1 600,45 €
- Restauration scolaire	7 101,41 €
 Aide ménagère 	126.24€

A Caluire et Cuire, le 13 mai 2024 Laurent MICHON Vice-Président du CCAS